



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

REUNION DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2024

Présents :

Philippe ALBERT, Vice-Président du SECO en charge de la protection de la ressource,
Gérard BOBINEAU, maire de Saint-Gelais,
Daniel FONTENEAU, mairie d'Echiré,
Mélaine AUCANTE, chargé d'interventions, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
Benoît TEXEREAU, technicien, Cellule régionale Re-Sources,
Laurence LACOUTURE, chargée de mission, DREAL Nouvelle-Aquitaine,
Audrey PILLET, technicienne, Service Santé-Environnement, ARS Site de Niort,
François JOSSE, animateur de la CLE du SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin,
Yassine ENNABO, chargé de mission, CLE du SAGE Thouet
Céline CELERAU, conseillère, CER France,
Mathieu GUIBERTEAU, conseiller, Chambre d'Agriculture 17-79,
Emeline GUILBOT, coordinatrice, CIVAM Seuil du Poitou,
Nicolas PUGEAUX, chargé de mission, NACA,
François PIOLET, technicien OCEALIA,
Anne-Lise DESMIER, responsable pôle Agriculture-Productions, Coopérative Sèvre et Belle,
Joseph LOCQUEVILLE, ingénieur filières, TERRENA,
Fabrice LAUMOND, Directeur du SMBVSN,
Samuel CHARPENTEAU, technicien médiateur de rivière, SMBVSN,
Julien GRIGORCIUCK, technicien médiateur de rivière, SMC,
Lucas MASSIAS, chargé de missions, FDPPMA,
Pierre MERY, Directeur, SECO,
Yohann AYRAULT, technicien usine, SECO,
Claire BUROT, animatrice Re-Sources du volet agricole, SECO,
Jean-Nicolas DUMONT, animateur Re-Sources du volet agricole, SECO,
Nicolas MOREAU, animateur général Re-Sources, SECO.

Excusés :

Jean-Pierre RIMBEAU, Président du SECO,
Coralie DENOUES, Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
Florent SIMMONET, vice-président Niort Agglo,
Marianne DISPA, chargée de mission PAT, Niort Agglo,
Jean-Pierre BLUTEAU, mairie de Champdeniers,
Olivier TRAVEL, mairie de Villiers-En-Plaine,
Nicolas GRELIER, technicien conseil, CapFaye,
Clément BLEYNIE, technicien agro-environnement, CAVAC,
Alice POILANE, responsable technique, CAVEB,
Simon MAUGET, technicien conseil, Terrena,
Magali MIGAUD, co-présidente de Deux-Sèvres Nature Environnement,
Nicolas COTREL, directeur de Deux-Sèvres Nature Environnement,
Pierre PEAUD, animateur du SAGE Thouet,
Guillaume CHARRUAUD, technicien médiateur de rivière, SMVT,
Maxime TUJAGUE, technicien, SMVT,
Diane DELGADO, chargée de mission, Pays de Gâtine,
Adrienne CAMARERO, animatrice générale Re-Sources, SERTAD,
Hugues MINAUD, UFC Que Choisir.

Le diaporama est joint en annexe du compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

- **Points qualitatif et quantitatif sur les ressources**
- **Présentation du bilan à mi-parcours**
- **Présentation des ajustements pour la période 2025-2027**
- **Point sur le calendrier**
- **Informations sur le XIIème programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne**
- **Informations des partenaires : convention Re-Sources et contexte réglementaire.**

Monsieur ALBERT accueille les participants et introduit la réunion.

1. Points qualitatif et quantitatif sur les ressources

Après un rappel des territoires engagés dans la démarche Re-Sources (bassins d'alimentation des captages de la Cadorie et de Beaulieu), M. MOREAU présente les données de qualité de l'eau :

Suivi qualité - captage de la Cadorie :

Les données de suivi des nitrates au cours de l'année 2024 sont situées entre 20 et 30 mg/L (valeur objectif inférieure à 30 mg/L). Plusieurs pics de turbidité ont été enregistrés au cours de l'année, en lien avec des épisodes pluvieux.

Pour les pesticides, le N,N-diméthylsulfamide (DMS), pose toujours problème : ce métabolite d'un fongicide utilisé notamment en arboriculture, le tolylfluanide, dépasse systématiquement la valeur de 0,1 µg/L en eau brute. Sur le bassin de la source de la Cadorie, les fruitières ont été arrachées en 2014 et le tolylfluanide n'est plus utilisé depuis. Les résultats de cet automne font état de teneurs élevées en métabolites du métazachlore (herbicide sur cultures de colza) - formes ESA et OXA, respectivement à 0,82 µg/l et 0,58 µg/L en eau brute.

Suivi qualité - captages de Beaulieu :

Aux captages de Beaulieu, l'évolution de la teneur en nitrates en eau brute, sur 2022-2024, montre une oscillation des valeurs entre 20 et 48 mg/l. Le détail des teneurs en nitrates forage par forage montre de fortes disparités avec des valeurs inférieures à 20 mg/L pour le forage F16 captant la nappe profonde du Lias tandis que les teneurs du forage F28 peuvent dépasser 75 mg/L.

Le suivi des pesticides indique la présence du chlorothalonil R471811, métabolite classé non-pertinent.

Suivi quantitatif de la ressource de Beaulieu :

Le graphique présenté permet de suivre l'évolution du niveau la nappe au droit du captage F15 (choisi pour sa représentativité du champ captant) ainsi que du piézomètre de Forge. A ce graphique sont ajoutés le suivi du niveau de la Sèvre niortaise à St Maxire et la pluviométrie enregistrée à Beaulieu.

D'autre part, des seuils (vigilance, alerte, renforcé, crise et coupure) ont été définis par le SECO en interne pour caractériser l'état quantitatif de la ressource. En 2024, l'état quantitatif de la nappe est jugé confortable.

M. ALBERT indique que le territoire de la Cadorie fait l'objet d'investigations dans le cadre d'une étude préalable à la révision des périmètres de protection. M. Fabrice Moreau est l'hydrogéologue agréé désigné pour cette mission.

Questions :

Mme LACOUTURE demande si ce travail permettra de délimiter l'aire d'alimentation de captage (AAC).

→ M. ALBERT répond qu'il s'agit dans un premier temps de réviser des périmètres de protection actuels.

2. Présentation du bilan à mi-parcours

Mme BURROT indique que ce travail d'évaluation du contrat territorial à 3 ans a été confié à Mme DUTHURON dans le cadre d'un stage de fin d'études. Le bilan aborde les réalisations techniques et financières ainsi que le recueil de perception du contrat par les signataires ainsi que certains agriculteurs.

Ce bilan a été présenté aux membres du cercle de convergence au début du mois de juillet 2024 : les résultats ont été présentés et les propositions d'ajustements discutées.

Les enseignements de ce bilan à mi-parcours sont répartis en quatre axes :

- Les actions restant à réaliser prioritairement.
- Le développement d'une agriculture favorable à l'environnement.
- L'amélioration de la communication.
- Les ajustements.

M. ALBERT apporte les informations complémentaires suivantes :

- Le travail d'animation foncière sur la Cadorie et le périmètre de protection rapprochée de Beaulieu va permettre d'affiner la stratégie foncière. En effet, cette stratégie foncière est nécessaire pour déposer toute demande d'aide financière concernant le foncier.
- L'association des collectivités de l'eau sur les ex-régions Poitou-Charentes et Limousin a été créée. Un dépôt de demande d'aide auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne va être fait pour recruter un salarié qui aura, entre autres missions, la mise en place de PSE privés.

Par ailleurs, Mme BURROT présente le bilan de la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur les exercices 2023 et 2024. Au total, ce sont près de 2 000 ha de surfaces agricoles engagés dans ces mesures, pour 36 exploitations concernées.

L'ambition de contractualisation 2025 porte sur 731 ha correspondant à 15 exploitations.

M. ALBERT indique que des réunions sont prévues en fin d'année, à l'échelle régionale, pour adapter les enveloppes financières des MAEC.

3. Présentation des ajustements pour la période 2025-2027

M. PUGEAUX est invité en tant que second lien (ou « porte-parole ») du cercle de convergence à présenter les propositions d'ajustements les plus prioritaires issues de la réunion du 1^{er} juillet dernier :

- **Axe « accompagner techniquement »**
 - TEC3 – Sensibiliser et impliquer les agriculteurs en retrait : il s'agira de renforcer la stratégie en allant chercher les agriculteurs en retrait avec leur OPA.
 - TEC 4 – Améliorer la teneur en matière organique des sols : sur la base d'acquisition résultats d'analyses sur la fertilité des sols (analyses TERRA MEA).
 - TEC 8 – Aménager des dispositifs tampons.

- **Axe « intégrer une approche économique gagnant-gagnant »**
 - ECO 1 – Développer mes filières à bas niveau d'impact, en travaillant avec les grandes et moyennes surfaces. Certaines comme Intermarché et Système U valorisent les productions locales vertueuses.
 - ECO 5 – Proposer des aides financières, en développant une plateforme de communication et en travaillant sur les PSE privés.
 - ECO 6 - Gestion du foncier, avec un accompagnement du service foncier du Département.

MM. ALBERT et BOBINEAU font part de leur inquiétude sur les niveaux d'aides mobilisables.

- **Axe « communiquer »**
 - COM 1 – Communiquer vis-à-vis du grand public sur les efforts faits par les agriculteurs.
 - COM 2 – Communiquer de façon positive et innovante, en partageant les données qualité de l'eau aux partenaires, aux agriculteurs.

M. BOBINEAU souligne l'importance de la communication.

M. FONTENEAU approuve la proposition d'une conférence annuelle.

M. DUMONT présente le budget prévisionnel de l'année 2025 :

- Les besoins augmentent de 4 000 € par rapport à 2024 au vu des ajustements proposés.
- Le plan de financement est présenté avec les contributions de l'agence de l'eau (57%), de la région (17%), du département (1%). Le reste (25%) relève de l'auto-financement.

Le programme d'actions et l'animation 2025 sont validés par les membres du comité de pilotage.

M. ALBERT souligne l'importance du travail fait.

4. Point sur le calendrier

M. MOREAU précise que les contributions des membres du comité de pilotage (présents et excusés) peuvent être adressées au SECO jusqu'à la mi-décembre. Une note de réajustement de la stratégie du contrat sera alors rédigée et transmise aux services de l'agence de l'eau pour instruction avant la commission des aides prévue en avril 2025.

Par ailleurs, l'agence de l'eau demande de définir les indicateurs de suivi de l'accord de territoire, répartis en 3 typologies (suivi des objectifs opérationnels, suivi de la dynamique de mise en œuvre et suivi environnemental). Un groupe de travail sera constitué début 2025.

Enfin, l'évaluation annuelle du programme d'action sera toujours proposée aux membres du comité de pilotage au travers du cadran dynamique. Cet outil de planification, utilisé régulièrement, donne à voir l'avis, la vision des partenaires sur le projet déployé. A la demande de Mme GUILBOT, M. MOREAU explique le principe de fonctionnement du cadran dynamique :

En premier lieu, une phase informationnelle consiste à renseigner des champs « Valide », « Obsolète », « Anticipé » et « Innovant » selon la vision de chacun sur le contrat (ses objectifs, sa gouvernance, les actions en œuvre, etc.). Quand ces idées sont regroupées, et en faisant tourner d'un quart de tour le cadran, la phase décisionnelle s'opère en qualifiant et définissant des actions qui répondent aux décisions « Quitter », « Créer », « Introduire » et « Garder ».

5. Informations sur le XII^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

M. AUCANTE explique tout d'abord les raisons pour lesquelles la plateforme de dépôt de demande d'aides de l'agence de l'eau a été clôturée en juillet 2024 : les deux dernières années du 11^{ème} programme ont été particulièrement dynamiques nécessitant une priorisation des engagements par les chargés d'intervention.

Il fait ensuite part de la projection 2025-2030 sur un douzième programme d'intervention. Ce 12^{ème} programme sera doté d'une enveloppe de plus de 2 milliards d'euros, déployée de façon progressive.

Les outils territoriaux seront nommés « accord de territoire » et se voudront plus transversaux entre le petit et le grand cycle de l'eau.

Enfin, l'intervention de l'agence se déclinera sur des secteurs prioritaires : les zones de protection d'aire d'alimentation de captage (ZPAAC). De fait, les aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne seront conditionnées à la délimitation d'une ZPAAC.

Cela aura deux conséquences majeures :

- L'articulation de la démarche volontaire avec une démarche réglementaire de délimitation de la ZPAAC, sur le territoire ;
- La mise en place d'indicateurs de suivi : réalisations techniques, aspects économiques et évaluation de la dynamique du Contrat.

6. Informations des partenaires : convention régionale Re-Sources et contexte réglementaire (DREAL)

A. Convention régionale Re-Sources

M. TEXEREAU précise que la convention régionale Re-Sources est le contrat qui lie les partenaires à l'échelle régionale. A ce jour, 12 partenaires sont signataires de cette convention établie sur 2023 – 2028.

L'évaluation de la précédente convention régionale a permis de se projeter sur 4 axes principaux :

1- Renforcement des outils disponibles

Il s'agit d'améliorer les appuis sur les aides directes, les labels et l'accompagnement des stratégies foncières.

2- Articulation entre réglementaire et volontaire

3- Stratégie de définition des captages sensibles

La volonté de la Région est d'élargir l'accès des captages sensibles à la démarche Re-Sources.

4- Evolution de la gouvernance : Echelon local / échelon régional

Le souhait est d'intégrer des représentants des collectivités de l'eau au sein des comités de pilotage régionaux.

M. TEXEREAU informe que les nouveaux partenaires de la présente convention sont la SAFER, France Nature Environnement et Interbio Nouvelle-Aquitaine.

M. ALBERT indique qu'à l'occasion de la présentation de la convention aux collectivités, il a formulé le souhait d'aides financières pour des jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer en élevage sur des zones de captages. D'autre part, il souhaite porter le discours auprès de l'union Européenne que l'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel), aujourd'hui retirée dans de nombreuses communes, était une mesure très importante dans le soutien de l'élevage.

B. Stratégie régionale de l'Etat en Nouvelle-Aquitaine

Mme LACOUTURE expose le contexte réglementaire européen, national et régional et présente la stratégie régionale Etat 2023-2027 Captages qui est la déclinaison du Plan Eau national à l'échelle de Nouvelle-Aquitaine. La stratégie cherchera, in fine, à limiter les traitements (et donc les coûts) liés à la potabilisation de l'eau et à éviter le contentieux européen.

La délimitation d'une ZPAAC est la première étape dans la mise en place d'une zone soumise à contrainte environnementale (ZSCE), il n'y aura pas obligatoirement de programme d'actions associé ZSCE. La délimitation de la ZPAAC sera adaptée au niveau parcellaire et nécessitera un Arrêté Préfectoral de délimitation. Tous les captages prioritaires devront disposer de cet Arrêté avant 2027.

La délimitation de la ZPAAC conditionnera l'octroi des aides des agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne et de la cellule Re-Sources régionale, pour le financement des actions du programme Re-Sources.

Si les résultats du programme Re-Sources sont satisfaisants, le programme Re-Sources sera reconduit pour maintenir ou améliorer encore ses bons résultats. Dans le cas contraire, si les résultats du programme Re-Sources sont insuffisants, alors il sera envisagé de mettre en place un programme d'actions ZSCE.

Dans ce 2^{ème} cas, celui-ci sera concerté avant de faire l'objet d'un Arrêté préfectoral. Il restera volontaire pendant 3 ans et sera mis en œuvre parallèlement au programme Re-Sources, qui permettra son financement.

A l'issue des 3 ans, les résultats des programmes d'actions Re-Sources et du programme d'actions volontaire ZSCE, seront examinés :

- s'ils s'avèrent suffisants, le programme d'actions ZSCE ne deviendra pas obligatoire, le programme Re-Sources pourra être reprogrammé pour maintenir voire améliorer les bons résultats,
- s'ils s'avèrent insuffisants, un nouveau programme d'actions ZSCE retenant une ou plusieurs actions du programme volontaire pendant les 3 premières années pourrai(en)t devenir obligatoire(s), et donc faire l'objet de contrôles réglementaires, par la DDT. Sont citées par exemple, les obligations de couverture des sols, les restrictions de fertilisation ou encore l'obligation d'analyses de reliquats.

ECHANGES

M. GUIBERTEAU interroge sur la prise en compte des molécules non issues du monde agricoles.

Mme LACOUTURE indique que les PFAs seront bientôt recherchés ; un délai sera donné en cas de dépassement car la connaissance scientifique est encore récente.

Une liste d'industries, de stations de traitement des eaux usées, à mettre en conformité... est établie dans le SDAGE Loire-Bretagne.

M. LOCQUEVILLE souhaite connaître les instances au sein desquelles il est possible de demander le financement de solutions agronomiques (Outils d'Aides à la Décision, semences de cultures à Bas Niveau d'Impact, ...).

Mme LACOUTURE répond que des réunions comme celle-ci sont des lieux d'expression et de propositions.

Pour s'adresser à l'agence de l'Eau, M. AUCANTE explique que 2 niveaux sont possibles : les réunions techniques des programmes Re-Sources sont à privilégier. Par ailleurs, les interlocuteurs politiques qui siègent à l'Agence peuvent être le relais.

Ceci est corroboré par M. ALBERT, qui précise que les collectivités de l'eau sont preneuses d'idées, à condition qu'elles soient construites.

M. TEXEREAU ajoute que l'intégration des élus locaux dans la gouvernance régionale permettra de relayer ces idées formulées dans les territoires.

M. GUIBERTEAU revient sur la démarche ZSCE : 250 000 ha de SAU sont concernés en Deux-Sèvres par les AAC et l'échéance de 2027 est toute proche. Il questionne sur les indicateurs pris en compte qui conduiront à passer du niveau ZPAAC à ZCSE. Il aimerait disposer d'une vision de ce curseur sur les Deux-Sèvres.

Mme PILLET répond que le passage en ZSCE relève du choix de la DDT. Pour les nitrates, cela dépendra du taux de nitrates dans l'eau, dépendamment de l'inertie du milieu. Concernant les pesticides, il conviendra de rester vigilant. Considérant les résultats pesticides de Beaulieu, les analyses ne montrent pas d'augmentation en teneurs globales. Sur la Cadorie, du travail reste à faire.

M. TEXEREAU ajoute, qu'au-delà de la qualité, le taux d'adhésion à la charte d'engagement donnera à voir la dynamique territoriale.

Après s'être fait porte parole de la profession agricole en termes de communication et d'économie d'entreprise, M. LOCQUEVILLE demande qu'un système de garantie financière

soit étudié et proposé pour faciliter la prise de risques des agriculteurs au changement de pratiques. Constatant que le dispositif des MAE n'est plus adapté aujourd'hui, les PSE privés, Paiements pour Services Environnementaux, sont donc à l'étude et seront déployés au travers de l'Association des Collectivités de l'eau, explique M. ALBERT.

M. MERY rassure : la volonté n'est pas de nourrir des clivages entre agriculteurs et citoyens. En même temps, face à l'état de la qualité de l'eau et aux enjeux sanitaires, il vaut mieux ouvrir les yeux collectivement et rechercher des solutions tous ensemble. Il s'agit-là de la trajectoire suivie par le programme Re-Sources du SECO.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ALBERT remercie les participants et lève la séance.